

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

Vu la délibération du 22 mai 2014 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 28 mai 2014 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 24 avril 2014 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 4 juillet 2016 et publié au BOAMP et sur le profil acheteur www.eadadministration64.fr, pour la **Construction d'un hôtel d'entreprises Chem'Park à Lacq** ;

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant les rapports d'analyse des offres établis les 28 juillet et 8 septembre 2016, (relance du lot n°5 déclaré infructueux).

DECIDE

Article 1 : Les marchés ordinaires à prix globaux forfaitaires pour la **Construction d'un hôtel d'entreprises Chem'Park à Lacq** sont attribués comme suit :

- Lot n°1 : Terrassement – VRD :
 - **André Lafont** (64300 Orthez) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **96 207 € HT** ;
- Lot n°2 : Gros œuvre :
 - **Eiffage construction** (64000 Pau) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **122 517,24 € HT** ;
- Lot n°3 : Charpente métallique :
 - **Cancé** (64800 Nay) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **294 834,10 € HT** ;
- Lot n°4 : Menuiserie extérieure :
 - **Miroiterie du Gave** (64300 Orthez) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **21 569 € HT** ;
- Lot n°5 : Menuiserie bois (lot relancé) :
 - **Marquet** (64110 Gélès) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **6 605 € HT** ;
- Lot n°6 : Plâtrerie - Cloisons isothermes - Faux plafonds :
 - **Cangrand** (64000 Pau) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **44 326,70 € HT** ;

-Lot n°7 : Carrelage – Faïence :

- **Pau Sol Souples** (64121 Serres Castet) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **3 393,29 € HT** ;

-Lot n°8 : Peinture :

- **Pau Peintures** (64121 Serres Castet) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **12 284,37 € HT** ;

-Lot n°9 : CVPS -Chauffage - Ventilation - Plomberie – Sanitaire :

- **Poumirou Pau** (64160 Morlaas) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **86 629,98 € HT** ;

-Lot n°10 : Electricité :

- **Novelec** (64121 Morlaas) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **62 770 € HT**.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 8 septembre 2016

Le Président,
Par délégation,

Henri POUSTIS

